

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 9 MARS 2023**

**OBJET :**

CM2023\_014  
Dissimulation des  
réseaux aériens rue  
du Maréchal Juin

***NOMBRE DE  
Conseillers Municipaux  
ayant pris part au vote***

**29**

***DATE DE  
L’AFFICHAGE  
de la liste des  
délibérations***

**13 mars 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le neuf du mois de mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de SAUJON s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal FERCHAUD, Maire, en session ordinaire d'après convocation faite le trois mars deux mille vingt-trois.

**PRESENTS :**

Mmes et Ms FERCHAUD / DAUDENS / ADOLPHE / BABIN / RENOULEAU / FRANCHI / BETIZEAU / GENSAC / RATISKOL / DANIEL / PETIT / MAGEAUD / JUAN / DORIDOT / BOTTON / AFONSO CORREIA / LAPEYRADE TISON / HERNANDEZ / FRICAUD / LAVOIES / MOREL / DITGEN / NEVEU / JOLY / DELHAYE

**ABSENTES EXCUSEES REPRESENTEES :**

Madame DUBOIS représentée par Monsieur DORIDOT  
Madame TOURNEUR représentée par Madame JUAN  
Madame ROUIL représentée par Monsieur DANIEL  
Madame NICOLE représentée par Madame BETIZEAU

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à l'élection du Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame Nathalie AFONSO CORREIA a été désignée, à l'unanimité, pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

## DISSIMULATION DES RESEAUX AERIENS RUE DU MARECHAL JUIN

Madame ADOLPHE, adjointe, rappelle la délibération du 18 mai 2017 lançant le programme d'enfouissement des réseaux rue du Maréchal Juin.

L'opération d'effacement des réseaux concerne la distribution de l'électricité, l'éclairage public et le réseau de téléphonie.

Concernant le réseau de distribution d'électricité et de l'éclairage public, elle rappelle la délégation de compétence au Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural (SDEER) qui assure la maîtrise d'ouvrage pour ces travaux.

Pour le réseau de téléphonie, la prestation de montage technique et financier a été confiée à ORANGE dans le cadre d'une convention n° D17-54-22-149435 signée le 7 octobre 2022. La maîtrise d'ouvrage de génie civil du réseau téléphonique est confiée au SDEER, qui nous soumet les trois dossiers suivants :

1. Génie civil annexe Télécom GC 421-1007, avec effacement ER 421-1009 d'un montant de 19 116,74 € T.T.C., montant à charge de la commune,
2. Reprise d'éclairage public EP 421-1206. Le coût des travaux est estimé à 18 350,18 € H.T.. Le SDEER prend à sa charge 50 % du montant H.T.. La part communale est donc de 9 175,09 € H.T.,
3. Génie civil annexe EP 421-1201. Le coût des travaux est estimé à 5 319,55 € H.T.. Le SDEER prend à sa charge 50 % du montant H.T.. La part communale est donc de 2 659,77 € H.T.

Ces montants peuvent être remboursés en 5 annuités.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- D'ACCEPTER les offres du SDEER GC 421-1007 (avec effacement ER 421-1009), EP 421-1206 et EP 421-1201 pour un montant respectif à charge de la commune de 19 116,74 € T.T.C., 9 175,09 € H.T. et 2 659,77 € H.T.,
- D'OPTER pour le remboursement de la part communale en cinq annuités,
- D'AUTORISER le Maire à signer les offres,
- D'AUTORISER le maire à signer toutes les conventions relatives à ce dossier,
- D'AUTORISER le Maire à signer les conventions à venir en fin de travaux pour le remboursement en cinq annuités,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

**Pour** : 29  
**Contre** : /  
**Abstention** : /

Fait et délibéré le 9 mars 2023  
Pour copie conforme  
Le Maire,



P. FERCHAUD

La secrétaire de séance,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'N. Afonso Correia'.

N. AFONSO CORREIA